

## **Déclaration liminaire au CT-MESR du 5 juillet 2021**

---

### *Rythme*

---

Dans le sillage de la LPR, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) accumule depuis quelques mois les textes et convocations des CT-MESR et CT-U (8 en 1 mois), pour mettre en cause les statuts des personnels et accroître la précarité... Ceci conduit à l'organisation d'un CT le 20 juillet au sujet des repyramidages des ITRF : ce délai est inadmissible, nous demandons à ce que ce sujet soit repoussé à un CT début septembre.

---

### *Crous*

---

LA FERC CGT rappelle sa demande, relayée lors du dernier CT par la quasi-totalité des organisations syndicales, de mettre à l'ordre du jour du comité technique la question spécifique des personnels des CROUS. Nous vous demandons de préciser le calendrier.

---

### *Rentrée et Bac*

---

Alors que depuis plus d'un an les universités sont fermées ou presque, le gouvernement et les présidences sont en train de prendre des dispositions pour faire perdurer les cours en distanciel. Dans les établissements, malgré le « déconfinement » les présidences maintiennent les conditions de travail extrêmement dégradées des personnels BIATSS comme enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses : isolement et fragmentation des collectifs de travail, travail à distance imposé et sans moyens, perte du sens et de la maîtrise du contenu du travail et de son organisation.

Ces dégradations des conditions de travail et d'études accentuent les inégalités socio-économiques, le décrochage massif des étudiant-es, ainsi que les risques socio-organisationnels. De fait, cette situation nous empêche d'assurer correctement nos missions de service public.

Il est inadmissible que rien n'ait été préparé pour que les étudiant-es et les personnels puissent réinvestir leurs établissements à la rentrée. Pire, on nous propose une rentrée « hybride », mêlant « présentiel » et « distanciel ». La Ministre entend inscrire ce fonctionnement dans la durée, en débloquant 22 millions d'euros pour l'« hybridation » des enseignements, en annonçant 49 « campus connectés » (où un « un-e coach sur place veille à ce que le jeune n'abandonne pas » en lieu et place

des personnels enseignants), en prévoyant la « prolongation ou transformation » et non la disparition des dispositifs de crise.

L'instrumentalisation de la crise du Covid assortie d'une désorganisation constante tant au cours de l'année que dans le déroulement des épreuves terminales jusqu'au report des jurys a donc offert au ministère l'opportunité qu'il cherchait pour supprimer les épreuves communes de 1<sup>ère</sup> et Terminales du Baccalauréat, transformant un peu plus le Baccalauréat en diplôme de fin d'étude du secondaire et non plus en diplôme national, 1<sup>er</sup> grade universitaire, ouvrant droit aux études supérieures. Couplé à ParcoursSup et au manque de places chronique dans l'ESR, c'est la mise en place de la sélection à l'université qui se confirme et s'accroît.

---

*LPR : « tenure tracks » / CPJ*

---

Le CT a été reconvoqué aujourd'hui, suite au boycott de la majorité des organisations syndicales (CGT, CFDT, FSU, FO, SUD) pour « **réaffirmer leur opposition sans faille au projet de décret sur les chaires de professeurs juniors et de directeurs de recherche juniors (CPJ ou « tenure tracks »)** » et « **appeler les établissements et les organismes de recherche à ne pas mettre en place.** »

Un avis en ce sens est proposé au présent CT-MESR.

---

*LPR : contrat doctoral de droit privé*

---

Concernant le projet de nouveau **contrat doctoral de droit privé** présenté pour information à ce CT-MESR, la FERC CGT continue à ne pas comprendre l'intérêt de ce nouveau CDD, alors qu'il existe le dispositif CIFRE ? À quel besoin répond-il ? De plus, comment envisager qu'une entreprise organise la préparation de la thèse, alors que la convention collective dont elle dépend ne reconnaît pas le doctorat dans ses grilles conventionnelles ? Lors de la sous-commission des conventions et accords (SCCA), la CGT a rappelé sa position : **il n'est pas concevable de proposer un tel contrat sans imposer l'inscription du niveau du doctorat dans les grilles de classification.**

---

*LPR : contrat doctoral de droit privé*

---

Par ailleurs, les 2 autres projets de textes soumis pour information sans vote au CT-MESR :

- le **contrat postdoctoral de droit privé** (CDD) et
- le « **contrat de projet ou d'opération de recherche** » dans le privé (pseudo CDI)

constituent à des remises en causes profondes et inacceptables du CDI comme forme normale de contrat dans le privé. Ces « innovations » ne répondent en rien ni aux besoins d'investissement dans la recherche privée ou semi-publique, ni à la nécessaire résorption de la précarité des jeunes chercheur-ses par l'embauche massive sous statut (fonctionnaire dans le public et CDI dans le privé) et

au plus près de la thèse. Des avis sont proposés au CT-MESR. La FERC CGT est frontalement opposée à ces nouveaux types de contrats.

Enfin, alors qu'il y a au moins 30.000 bachelier-es supplémentaires cette année, avec une baisse des recrutements en postes statutaires, les syndicats FERC CGT, FSU, FO ESR, SUD Éducation et SUD Recherche EPST *« appellent les personnels à se rassembler partout pour faire valoir leurs revendications :*

- ***revalorisation du traitement indiciaire,***
- ***titularisation de tous les contractuels sur missions pérennes qui le souhaitent et création de tous les postes nécessaires !***
- ***maintien des diplômes et concours nationaux qualifiants : abandon du BUT, abandon de la réforme de la formation des enseignant-es et ouverture de véritables négociations !***
- ***arrêt de l'individualisation des rémunérations et de la mise en concurrence du personnel : abandon du RIFSEEP, retrait du RIPEC !***
- ***arrêt de la contractualisation du personnel et de la mise en cause des statuts : abandon de toutes les mesures LPR en ce sens, notamment les chaires de professeurs juniors, les contrats de projets, les « CDI » de mission !***
- ***mesures de rattrapage des dégâts occasionnés par le « distanciel » à la transmission des connaissances chez les lycéens et étudiants, avec les dotations budgétaires pour ce faire !***
- ***réouverture de toutes les universités avec tous les cours, CM, TD, TP en présentiel dans le respect des maquettes !***

***Non à la dégradation de nos missions, statuts et rémunérations ! Non à la « virtualisation » de l'enseignement ! »***

Elles appellent au rassemblement à Paris devant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, rue Descartes, le 6 juillet.